

# Bioéthique : un rapport parlementaire audacieux

Avant la loi prévue en 2019, il recommande la PMA pour toutes et la reconnaissance des enfants nés de GPA

**D**e l'audace, et soixante propositions. Les recommandations de la mission d'information parlementaire, sur des thèmes variés comme la procréation médicalement assistée (PMA), l'autoconservation ovocytaire, l'intelligence artificielle ou les greffes d'organes, devaient être présentées mardi 15 janvier par son rapporteur, Jean-Louis Touraine, député LRM du Rhône, à l'issue d'un vote par l'ensemble de ses membres. Le rapport constitue la dernière contribution majeure à la future révision des lois de bioéthique, plusieurs fois reportée, et dont le vote est désormais attendu après les élections européennes de mai.

Comme le rappelle M. Touraine, la France fut à l'avant-garde en étant le premier pays à se doter, dès 1983, d'un Comité consultatif national d'éthique (CCNE). Les choix que feront les parlementaires dans les mois qui viennent s'inscriront-ils dans cette tradition ? L'enjeu est fondamental. *« Il s'agit de choisir la société dans laquelle nous vivrons demain, de dessiner la condition humaine à laquelle nous consentons à nous soumettre et l'humanité que, tout à la fois, nous voulons transformer »*, résume le rapport.

Pour ce faire, *« nous avons, pendant deux mois et demi, procédé à 154 auditions qui se sont caractérisées par une très grande écoute, dans le respect des différents points de vue »*, se réjouit M. Touraine. Le professeur de médecine lyonnais revendique donc *« un groupe de propositions cohérentes et moins frileuses que par le passé »*, mais toutefois inscrites dans *« l'esprit de la conception bioéthique à la française »*.

## Accès aux origines

Sur ces sujets au croisement de préoccupations scientifiques, philosophiques et sociétales, et politiquement explosifs, les divergences de vue sont parfois irréconciliables. Le président de la mission, Xavier Breton, député LR de l'Ain, reconnaît en préambule des *« désaccords »* sur un certain nombre de propositions. Au premier rang d'entre elles, l'extension à toutes les femmes des techniques de PMA, alors que les couples de lesbiennes et les célibataires en sont

aujourd'hui exclus. Sans sur-

## Autre recommandation phare, l'extension de l'autoconservation des ovocytes

prise, cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron est défendue dans le rapport après avoir déjà reçu, au cours des derniers mois, le feu vert du Conseil d'Etat et du CCNE.

Cette fois-ci, les contours d'une telle évolution sont très détaillés. Au nom de l'égalité des droits, la mission d'information parlementaire souhaite notamment que toutes les femmes bénéficient des mêmes modalités de remboursement par la Sécurité sociale. Mais le rapporteur va plus loin. Il préconise plusieurs changements qui, s'ils étaient adoptés, auraient des conséquences pour l'ensemble des couples ayant recours à la PMA. Ainsi de la levée d'interdiction de la procréation post mortem, et de celle du double don de gamètes.

Sur la question de l'accès aux origines, M. Touraine se dit favorable à ce que les enfants nés d'un don puissent, à leur majorité, accéder à des informations identifiantes (caractéristiques médicales) ainsi qu'à l'identité de leur géniteur, à la condition que celui-ci ait au préalable exprimé son consentement, *« pour leur permettre d'accéder à la totalité de leur histoire »*. Il suggère à cet effet la création d'un organisme consacré aux demandes de recherches d'origine.

Attentif à *« l'intérêt supérieur de l'enfant »*, le rapporteur imagine en outre de modifier l'établissement du mode de filiation pour tous les enfants issus de PMA, en instaurant une *« déclaration commune anticipée de filiation »* des futurs parents. Cette mention figurerait sur l'acte de naissance intégral de l'enfant, lui permettant d'en avoir connaissance à sa majorité. Cette proposition, défendue notamment par la sociologue de la famille Irène Théry, impliquerait une modification du code civil. Elle aurait surtout comme effet de

rompre avec le secret qui entoure souvent les naissances avec dons de gamètes dans les couples hété-

rosexuels. Une petite révolution. Toujours sur la filiation, mais dans un autre cadre, Jean-Louis Touraine veut *« permettre la reconnaissance de la filiation à l'égard du parent d'intention pour les enfants issus d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger, dès lors qu'elle a été légalement établie à l'étranger »*. L'objectif est de *« conférer un statut à l'enfant »*, tout en réitérant l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France. *« Pour la PMA pour toutes, nous disposons du recul nécessaire sur les effets chez nos voisins qui l'autorisent, comme la Belgique. En revanche, pour la GPA, il est préférable de rester prudents, et d'observer ce qui se passe dans les pays qui l'autorisent de façon très encadrée et totalement altruiste »*, prévient le rapporteur.

Autre recommandation phare, qui s'inscrit dans la lignée du CCNE : l'extension de l'autoconservation des ovocytes, aujourd'hui ouverte strictement aux femmes souffrant de maladies pouvant affecter la fertilité et aux donneuses d'ovocytes.

Parmi les autres propositions d'ordre médical, figure la facilitation de la recherche sur les embryons surnuméraires et sur les cellules-souches. Le rapport défend aussi l'extension des dépistages néo-nataux et des diagnostics préconceptionnels et pré-implantatoires, avec une réglementation précise. Enfin, l'ensemble de ces mesures devront s'accompagner d'une information sur la fertilité. La première recommandation consiste ainsi à *« mettre en place un plan global de lutte contre l'infertilité et un programme de consultation préventive pour tous »*.

Après la remise du rapport, la priorité sera de déminer la contestation des parlementaires. Dans les semaines qui viennent, des ateliers leur seront proposés autour de grands thèmes de bioéthique. Une présentation du texte de loi au conseil des ministres est ensuite annoncée pour le premier semestre 2019, suivie d'un examen par l'Assemblée nationale en vue d'une adoption d'ici à la fin de l'année. ■

SOLÈNE CORDIER

# « A 40 ans, je ne pouvais pas attendre »

Célibataire, Christelle a réalisé une procréation médicalement assistée en Espagne

## TÉMOIGNAGE

**I**l va falloir vous dépêcher d'avoir des enfants.» Cette phrase, souvent lancée aux femmes approchant de la quarantaine, Christelle (qui souhaite conserver l'anonymat) l'a entendue dès ses 26 ans. A l'époque, atteinte d'endométriose sévère, elle venait de se faire opérer pour enlever un kyste de dix centimètres à l'ovaire gauche.

A l'époque, surtout, elle « n'a rien dans le paysage ». Comprendre : pas d'homme en vue. Du moins pas un futur père. Elle n'en aura pas plus les années suivantes. C'est donc seule, à l'orée de ses 40 ans, que cette cadre dans le service public décide d'entreprendre des démarches pour réaliser une procréation médicalement assistée (PMA) en Espagne. « C'était le dernier train à prendre, je ne pouvais pas attendre qu'un homme soit prêt », résume-t-elle.

Christelle pense d'abord à l'adoption, mais son statut de femme célibataire bientôt quadragénaire la place « en queue de peloton », dans une procédure déjà fastidieuse. Ne pouvant pas avoir recours à une fécondation in vitro classique en raison de son endométriose, elle bénéficiera d'un don d'embryon, obtenu après la mise en contact en laboratoire d'ovocytes et de spermatozoïdes d'un couple de 28 ans, qui en avait produit sans les avoir tous utilisés.

Christelle ne partage donc pas le

même patrimoine génétique que son fils, Gabriel. « La question n'était pas de transmettre mon ADN, mais d'avoir un enfant dans ma vie, et j'ai eu cette possibilité merveilleuse de pouvoir le porter », résume la mère de famille, qui est tombée enceinte dès la première tentative, après avoir trouvé un gynécologue français acceptant d'assurer son suivi dans l'illégalité.

Une procédure « clandestine » qui lui a coûté près de 6 000 euros non remboursés par la Sécurité sociale. « Il y a une telle hypocrisie autour de ce sujet, beaucoup de femmes couchent avec n'importe qui pour tomber enceintes avant que ce soit trop tard », constate Christelle, qui estime qu'il devrait être autorisé de congeler ses ovocytes pour éviter ce genre de situation. Dans le cadre de la révision future des lois de bioéthique, le Comité consultatif national d'éthique s'est d'ailleurs prononcé pour cette pratique, en septembre 2018.

### Pression de devenir mère

Comme de nombreuses mères célibataires – qui sont bien plus nombreuses que les couples de lesbiennes à avoir recours à une PMA à l'étranger –, elle espère pouvoir donner un papa à son fils de 4 ans. « Je n'ai pas fait grandir un enfant pour qu'il soit sans père, j'espère que je rencontrerai quelqu'un qui l'accueillera », avance celle qui est désormais libérée de la pression de devenir mère.

Que dire à son enfant sur cette

absence du père? A l'instar de nombreuses femmes ayant recours à une PMA, la démarche de Christelle est réfléchie, le discours rodé. Dès la grossesse, elle expliquait à son futur enfant l'origine de sa conception. Quand Gabriel a été en âge de comprendre, elle lui a dit et répété : « Un homme a donné une graine, une dame a donné une graine, les deux se sont mélangées

pour faire une graine de bébé, qui a grandi en moi, et c'est devenu toi. »

Le message est passé. Gabriel mène une vie paisible d'enfant aimé. « Il a la créativité de sa mère, un peu de son humour aussi. Quant à ses colères, je ne sais pas d'où elles viennent, sans doute de son père! », plaisante Christelle. Plus tard, si son fils veut retrouver ses donneurs, elle l'accompagnera. En attendant, elle élève seule son garçon. Peu loquace sur les contraintes que cela implique, elle rappelle que « de nombreux pères et mères s'occupent seuls de leurs enfants pour des raisons différentes ».

Pour elle, la question de la baisse de la fertilité est au cœur du débat sur la PMA. Et de résumer la situation, avec l'humour et la légèreté qui la caractérisent : « Pour les quadragénaires célibataires, qui plus est atteintes d'endométriose, c'est la double peine. Et en plus la société semble nous dire : "Surtout, soyez heureuse, travaillez bien, fermez votre gueule, et n'oubliez pas de vous épiler pour trouver quelqu'un." » ■

CÉCILE BOUANCHAUD

# « Un sentiment de clandestinité »

Bien que mariée à Alison, Pauline n'a aucun droit sur sa fille à venir. Elle devra l'adopter

## TEMOIGNAGE

**A**six mois de grossesse, alors que certains parents préparent déjà la chambre à coucher de leur futur bébé, Alison, elle, a rédigé son testament. En tant que couple lesbien, « *on n'a pas l'insouciance des autres parents vis-à-vis de cet enfant qui va naître* », résume Pauline, l'épouse d'Alison (elles souhaitent conserver l'anonymat), qui « *vit avec la peur qu'on [lui] prenne [sa] fille si jamais il devait arriver quelque chose* » à sa femme. N'étant pas la mère biologique, Pauline n'a légalement, aujourd'hui, aucun droit sur sa future fille. Le mariage qu'elle a célébré avec Alison il y a huit mois n'y change rien. Seule une procédure d'adoption pourra changer la donne.

Alison a déjà trois enfants, nés d'une union précédente. Ce désir de fonder une famille, Alison se souvient en avoir parlé « *dès la première semaine* » de sa rencontre avec son ex-compagne, en 2004. Elle est alors âgée de 20 ans. Trois ans plus tard, elles se pacsent, avant d'entreprendre les démarches pour réaliser une procréation médicalement assistée (PMA) à l'étranger. « *Nous étions un couple d'amoureuses qui voulait des enfants, mais on ne voulait pas d'un troisième parent* », assume Alison, qui a eu recours à un donneur anonyme.

C'est en Espagne, eldorado de la fécondation in vitro, que le couple s'est rendu. De ces démarches à l'étranger, Alison se souvient d'un « *sentiment de clandestinité* ». Il y a eu les jours de congé posés à la hâte pour se rendre à la clinique ibérique pendant les périodes d'ovulation. Et puis les traitements hormonaux prescrits par les médecins espagnols. Sans oublier les rendez-vous chez le gynécologue français qui assure illégalement le suivi du traitement, en évitant souvent de faire passer la carte Vitale pour ne pas éveiller les soupçons – les professionnels encourrent cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. Une fois enceinte, Alison a pu « *sortir de la*

*clandestinité* ». Sa grossesse gémellaire de 2013 sera toutefois teintée d'un « *sentiment de peur* ». Dans les rues, une cohorte de militants de La Manif pour tous s'oppose à son modèle familial.

Alison se marie dans la foulée du vote de la loi, permettant ainsi à sa compagne de l'époque d'adopter leurs trois enfants. Une démarche administrative « *vexatoire et humiliante* », juge-t-elle, faite de convocations par la police, d'interrogatoires contradictoires, de demandes de témoignages de proches et de personnels médicaux et enseignants.

### « Une famille banale »

« *On doit prouver en permanence qu'on a l'étoffe d'être mère. Mais personne ne demande cela à aucun parent hétérosexuel* », résume Pauline, l'actuelle épouse d'Alison, qui s'appête à entamer des démarches d'adoption pour leur fille à venir. Une fois le dossier d'adoption déposé, son traitement « *peut durer trois mois ou trois ans* ». Pour les enfants d'Alison et de sa première épouse, l'attente a été d'un an.

En 2015, les noms de leurs deux mamans ont pu être inscrits sur le nouveau livret de famille du couple. « *Une deuxième naissance administrative* », commente Alison, qui précise que sa fille aînée « *raconte son histoire familiale avec une grande aisance* ». Comme toutes les petites filles de son âge, Mannon, dont les mamans séparées en 2015 ont opté pour le modèle de la garde alternée, s'est demandé quelle serait sa place dans la fratrie qui va bientôt s'agrandir. « *Elle avait peur que sa belle-maman préfère le bébé à venir, dont elle sera la mère* », explique Alison, qui s'est mariée avec Pauline en mai 2018 : « *Nous sommes une famille banale, qui a les mêmes soucis que les autres, on se marie, on divorce...* »

Pour le bébé qui arrive, Pauline a écrit quelques mots, pour « *lui dire que sa naissance est le fruit d'une belle histoire, que les bébés naissent forts de cela, et que l'amour n'a rien à voir avec la génétique* ». ■